

LEXIQUE FINANCIER

Extrait du Guide d'analyse
des entreprises d'économie sociale, 2e édition

Lexique financier⁶⁹

Actif	Section du bilan incluant la valeur de ce que l'entreprise possède, contrôle par suite d'opérations ou de faits passés et qui sont susceptibles de lui procurer des avantages économiques maintenant ou dans le futur.
Actif net reçu à titre de dotation (OBNL)	Actif net grevé d'affectations imposées par les donateurs qui en déterminent l'utilisation. Dans la plupart des cas, l'OBNL est tenu de maintenir le capital pour en tirer des revenus d'intérêts au moyen d'un placement ou de le réserver pour des usages spécifiques.
Actif incorporel	Élément non monétaire et sans substance physique, constitué par les informations et les connaissances détenues, et ayant une valeur positive pour une entreprise.
Actif net grevé d'une affectation (OBNL)	Solde indiquant les ressources nettes grevées d'affectations internes déterminées par le conseil d'administration ou externes, déterminées par un donateur, par exemple. Il peut s'agir d'affectation à un projet de rénovation ou de relocalisation, à l'acquisition éventuelle d'équipements, etc. ou encore à une réserve de remplacement dans un projet immobilier.
Actifs net non affecté (OBNL)	Somme cumulée des bénéfices et des pertes d'opérations non liée aux immobilisations que l'entreprise peut utiliser théoriquement sans contrainte et immédiatement (ces sommes ne sont pas grevées d'affectations ni de dotations).
Actif net (OBNL)	Section du bilan représentant la valeur de la portion des actifs totaux de l'entreprise qui a été financé par l'entreprise: fonds propres, avoir. Solde résiduel des actifs d'un OBNL, après déduction de ses passifs.
Actifs nets investis en immobilisations (OBNL)	Somme cumulée correspondant à l'investissement net de l'entreprise dans ses immobilisations.
Affectation	Obligation (d'origine interne ou externe) faite à une organisation d'utiliser des ressources d'une façon prescrite.
Améliorations locatives	Réparations, améliorations ou changements apportés par le locataire à un bien loué. Les coûts des améliorations locatives sont enregistrés dans les immobilisations de l'entreprise et sont amortis pour la durée non écoulée du bail ou du contrat de location, compte tenu, s'il y a lieu, de la possibilité de renouveler ce dernier.
Amortissements	Imputation graduelle d'une charge à l'état des résultats qui représente la portion d'une immobilisation utilisée pendant l'exercice financier pour générer les produits (revenus) de cet exercice.
Apport/subvention	Transfert sans contrepartie d'argent ou autre à une entreprise (les fonds fournis à un OBNL par une administration sont considérés comme des apports).
Apport ou subvention reportée à court terme	Portion d'un apport ou d'une subvention versée durant un exercice financier et qui n'a pas été utilisée à la fermeture de cet exercice. Il sera reporté aux produits de l'exercice suivant.

69 Inspiré principalement de l'ouvrage de Claude Thomassin, *Finance corporative*, 2010, de celui de Johanne Turbide, *Lexique pour la compréhension des états financiers des OBNL, 2012 et de la Loi sur les coopératives, RLRQ, c. C-67.2.*

Apports ou subventions reportées à long terme	Portion d'un apport ou d'une subvention qui sont affectées à l'acquisition d'immobilisations. Ce poste de passif sera imputé aux produits à l'état des résultats au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation concernée.
Avoir (coopérative)	Portion des actifs totaux de l'entreprise qui a été financée par l'entreprise ou ses membres. Solde résiduel des actifs d'une organisation, après déduction de ses passifs.
Avoir de la coopérative (coopérative)	Total des trop-perçus ou excédents de l'exercice précédent, de la réserve, de la réserve de valorisation, du surplus d'apport et de l'excédent d'évaluation, le cas échéant.
Avoir des membres (coopérative)	Ensemble des parts sociales et des parts privilégiées payées par les membres de la coopérative.
Bilan	Portrait des actifs, des passifs et des avoirs d'une entreprise ou d'un organisme à une date donnée.
Budget de caisse/mouvements de trésorerie	Prévision encaissement et des décaissements d'une entreprise, sur une base périodique (mois ou trimestre habituellement) pendant une période donnée. Ceux-ci peuvent être liés à l'exploitation courante ainsi qu'à des activités d'investissement et de financement.
Capital social (coopérative)	Ensemble des parts sociales, de parts privilégiées et de parts privilégiées participantes.
Capitaux propres	Portion des actifs totaux de l'entreprise qui a été financée par l'entreprise ou ses membres (pour les coopératives). Solde résiduel des actifs d'une organisation, après déduction de ses passifs.
Charges	Section de l'état des résultats représentant les sommes engagées pour générer les produits (revenus) l'entreprise et représentent les diminutions des ressources économiques de l'entité.
Charges sociales	Avantages sociaux, cotisations d'employeurs (souvent appelé à tort DAS).
Court terme (actif ou passif)	Qui se réalise à l'intérieur d'un délai d'un an.
Coûts fixes	Coût dont le montant ne varie pas directement en fonction des ventes ou du volume de production.
Coûts variables / coût de marchandises vendues / coût des ventes	Coûts qui varient de manière proportionnelle aux activités de l'entreprise (denrées, matières premières, frais de livraison, etc.).
Créditeurs	Poste du passif à court terme au bilan où figurent les comptes fournisseurs, salaires, vacances ou charges sociales à payer, taxes de vente à payer, etc.
Débiteurs	Poste de l'actif à court terme au bilan où figurent les comptes clients, subventions à recevoir, taxes de vente à recevoir, etc.
Dettes à long terme	Partie des emprunts à long terme qui sera payée après l'année à venir.

Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	Partie des emprunts à long terme qui sera payée durant l'année à venir.
Encaisse	Ensemble des moyens de paiement qu'une entreprise peut utiliser immédiatement pour effectuer des règlements et qui comprennent en général les sommes incluses dans la caisse et les comptes bancaires de l'entreprise.
Équité ⁷⁰	Portion des actifs totaux de l'entreprise qui a été financée par l'entreprise ou ses membres (pour les coopératives). Solde résiduel des actifs d'une organisation, après déduction de ses passifs.
État de la réserve (coopérative)	État financier fournissant le détail des variations survenues dans la réserve au cours de l'exercice financier. Il inclut les trop-perçus ou excédents de l'exercice précédent et de l'exercice courant, les intérêts payés sur les parts privilégiées et les parts privilégiées participantes, les ristournes attribuées par la dernière assemblée générale annuelle et les impôts payés ou récupérés.
État de l'évolution de l'actif net (OBNL)	État financier fournissant le détail des variations survenues dans l'actif net d'un organisme à but non lucratif au cours de l'exercice. Cet état montre essentiellement la mesure dans laquelle les activités de l'organisme ont donné lieu à un accroissement ou à une diminution de l'actif net.
État des flux de trésorerie	État financier fournissant l'information sur les activités d'exploitation, de financement et d'investissement d'une entreprise. Permet d'évaluer les liquidités et leur variation.
État des résultats	État financier permettant d'évaluer la performance financière d'une entreprise au cours d'une période donnée. Il est constitué des produits, des charges et des trop-perçus ou excédents (coopérative) ou surplus (OBNL).
Excédent (surplus, bénéfice) brut	Excédent des ventes sur les coûts variables.
Trop-perçu ou excédent (coopérative) ou surplus des produits sur les charges (OBNL)	Différence entre les produits et les charges d'une entreprise pour une période donnée. L'expression « excédents » peut s'employer pour toutes les catégories de coopératives, tandis que l'expression « trop-perçus » ne s'emploie que dans le cas des coopératives d'approvisionnement en biens ou en services.
Fonds de roulement	Somme dont dispose une entreprise pour payer ses charges d'opérations en attendant d'être payée par ses clients ou pour couvrir ses frais en fonction de son cycle d'opérations (fluctuations saisonnières, par exemple). Toutefois, dans la pratique, ce terme est aussi utilisé dans les montages financiers lorsqu'il s'agit de liquidités pour couvrir un déficit temporaire prévu.
Fonds propres	Portion des actifs totaux de l'entreprise qui a été financée par l'entreprise ou ses membres (pour les coopératives). Solde résiduel des actifs d'une organisation, après déduction de ses passifs.

70 Le terme « équité » est un anglicisme. Les expressions françaises sont plutôt « fonds propres » ou « capitaux propres ». Cependant, compte tenu de leur usage généralisé, nous utiliserons « équité » et « quasi-équité » dans le présent ouvrage.

Frais payés d'avance	Montants déboursés au cours de l'exercice financier terminé, mais qui correspondent à des charges ou des services non consommés dans l'exercice lors duquel ils ont été déboursés. Au moment où le service sera consommé, les frais payés d'avance seront éliminés du bilan et inscrits comme charges à l'état des résultats.
Garantie/sûreté	Bien (meuble, immeuble ou autre) donné en nantissement pour garantir un prêt.
Immobilisations corporelles	Biens corporels d'une durée vie de plus d'un exercice financier ou permanent que l'entreprise utilise pour son exploitation plutôt que pour la revente et qui ont une existence physique, par exemple : terrain, bâtiment, machine, mobilier de bureau, équipement de production, système informatique, base de données, etc.
Long terme (actif ou passif)	Qui se réalise au-delà d'un délai d'un an.
Marge de crédit/emprunt bancaire	Crédit variable octroyé par une institution financière pour couvrir des manques de liquidités temporaires.
Notes afférentes aux états financiers	Partie du rapport financier annuel présentant au lecteur les informations complémentaires aux états financiers.
Obligations communautaires (OBNL)	Véhicule de financement utilisé par des OBNL auprès de leur communauté d'appartenance. Elles sont émises le plus souvent sans garantie, leur rendement est fixé à l'émission et elles sont habituellement renouvelables à échéance. On les considérera comme une équité si le contrat d'émission spécifie que leur remboursement est subordonné à celui des créanciers dits ordinaires (prêteurs sans garantie, fournisseurs, etc.).
Parts de qualification (coopérative)	Nombre minimum de parts sociales ou de parts sociales et privilégiées qu'un membre doit détenir.
Parts privilégiées (coopérative)	Parts émises aux membres ou aux non-membres (conformément aux règles de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour les non-membres) pouvant comporter un intérêt.
Parts privilégiées participantes (coopérative)	Parts émises à des non-membres seulement pouvant comporter un intérêt maximal de 25 %, ce dernier pouvant inclure une participation aux trop-perçus ou excédents de la coopérative dans une proportion maximale de 25 % de ceux-ci.
Parts sociales (coopérative)	Parts émises aux membres. Elles ne comportent pas d'intérêt.
Passif	Section du bilan représentant la valeur des obligations qui incombent à l'entreprise par suite d'opérations ou de faits passés et dont le règlement pourra nécessiter le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou toute autre cession d'avantages économiques.
Point mort/seuil de rentabilité	Niveau de revenus à partir duquel ces derniers couvrent la totalité des charges, ne générant ainsi ni excédent ni déficit.
Produits	Section de l'état des résultats représentant les sommes reçues ou promises en contrepartie de la prestation de services ou de la vente de marchandises à des clients.
Produits perçus d'avance	Sommes déjà encaissées pour des services ou des biens que l'organisme fournira au cours du prochain exercice financier.

Quasi-équité ⁷¹	Éléments de passif qui ont les caractéristiques suivantes : leur remboursement est souvent flexible (partie fixe, partie variable), leur rendement peut aussi être en fonction des résultats ; leur échéance est habituellement à long terme et implique souvent un moratoire sur le versement de capital ; ils sont généralement sans garantie ou avec garantie subalterne.
Ratio	Rapport entre deux quantités apparaissant aux états financiers (bilan et états des résultats). Les ratios sont construits de manière à mesurer certaines variables intéressant les parties prenantes de l'entreprise.
Réserve (coopérative)	Ensemble, après déduction, des déficits, des trop-perçus ou excédents qui y sont affectés annuellement. La réserve ne peut être partagée entre les membres par l'attribution d'une ristourne ou après liquidation.
Réserve de remplacement	Poste de l'actif net d'un OBNL ou réserve affectée d'une coopérative où est affecté un montant prévu pour les rénovations et l'entretien d'un bâtiment.
Réserve de valorisation (coopérative)	Réserve dans laquelle on peut affecter une partie des trop-perçus ou excédents non attribuables aux membres (en proportion des activités réalisées avec des non-membres). Cette réserve peut être partagée entre les membres, notamment par l'attribution d'une ristourne.
Ristourne (coopérative)	Portion des trop-perçus ou excédents de l'exercice financier redistribuée aux membres, au prorata de leurs activités avec la coopérative (achat de biens, de services, salaires, etc.). Elle peut être versée en argent ou attribuée en parts privilégiées.
Solvabilité	Capacité d'une entreprise à faire face à ses engagements financiers à court et à long terme. Une entreprise solvable a des actifs égaux ou supérieurs à ses passifs.
Stocks	Matières premières, produits finis, produits en cours de fabrication, fournitures, etc. dont dispose l'entreprise et qui sont nécessaires à ses ventes et à ses activités de transformation.
Structure de coûts	Répartition des coûts d'exploitation entre les coûts fixes et les coûts variables.
Surplus d'apport	Poste de l'avoir qui représente un revenu provenant de sources autres que les surplus, excédents ou trop-perçus.
Trésorerie	Ensemble des actifs liquides et des placements temporaires détenus en fin d'exercice financier et facilement convertibles en argent liquide et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

71 Le terme « quasi-équité » est un anglicisme. Les expressions françaises sont plutôt « quasi-fonds propres » ou « quasi-capitaux propres ». Cependant, compte tenu de leur usage généralisé, nous utiliserons « équité » et « quasi-équité » dans le présent ouvrage.